

dont l'action ébranle fortement l'organisme entier. Ces substances peuvent déterminer des congestions dangereuses vers le cerveau. C'est surtout ce qu'on doit craindre de l'opium qu'il faudrait en général, bannir de la pratique pendant les premières années de la vie, attendu la facilité et la promptitude avec lesquelles il amène l'apoplexie. Plus tard même on n'y doit recourir qu'à la dernière extrémité, lorsque la vie se trouve réellement compromise par exemple, dans les diarrhées que rien ne peut arrêter ; encore ne faut-il l'administrer alors qu'aux plus faibles doses ; un sixième de goutte de teinture d'opium suffit : mieux vaut même ne l'employer qu'à l'extérieur et en lavements. En général, on s'abstient de narcotiques pendant les premières années de la vie, ou on ne les administre qu'avec la plus grande circonspection et aux doses les plus exigues, parce qu'on a toujours à craindre qu'ils n'ébranlent profondément et ne troublent le travail si important de la nutrition (surtout dans le système nerveux) qu'ils ne s'incorporent pour ainsi dire avec l'organisation, et qu'ils n'entraînent après eux des conséquences dont la vie entière se ressentirait ensuite."

Que ne pourrait-on pas ajouter lorsque l'on voit l'administration de cette substance confiée à des mains inexpérimentées !

Etant occupé à rechercher les causes de la mortalité des enfants, nous ne pouvons pas parler en détail des effets consécutifs et reculés que cette pratique peut avoir sur le physique et le moral de l'homme fait. Quelques constitutions faibles que l'on croit provenir d'hérédité, seraient-elles dues à l'usage de l'opium ? La dépression terrible qui s'opère dans le système nerveux lorsque l'on cesse l'administration de cette substance après un usage longtemps continué, se perpétuerait-elle jusqu'à l'âge de puberté et serait-elle une des causes du vice de l'intempérance au moyen duquel les jeunes gens chercheraient à relever leurs esprits abattus ? Ce n'est pas le lieu de soulever ces questions, il suffit d'avoir démontré jusqu'à quel point on pousse l'usage des narcotiques et l'effet que cette pratique condamnable doit avoir sur la mortalité des enfants.

Bien entendu que dans les remarques que nous venons de faire, il s'agit du traitement hygiénique de l'enfant et de l'administration des narcotiques par les personnes chargées du soin des enfants. C'est aux médecins à juger du traitement médical, et à eux seuls devrait être confié le soin de décider les cas où les calmants peuvent être utiles et nécessaires.